

Faits d'actualité, sous la responsabilité de Rémi Moreau

Volume 71, Number 4, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1106947ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1106947ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2004). Faits d'actualité, sous la responsabilité de Rémi Moreau. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 71(4), 685–693.
<https://doi.org/10.7202/1106947ar>

Faits d'actualité

sous la responsabilité de Rémi Moreau

I. Le brûlant été 2003

La période estivale de 2003 figure désormais dans les annales des tragédies comme la plus dévastatrice sécheresse que l'on ait connu en Colombie-Britannique, depuis 1929.

Outre le terrible incendie du parc de l'Okanagan (environ 20 000 hectares), qui a forcé l'évacuation de 30 000 personnes à Kelowna, le 23 août, et brûlé quelque 250 maisons, on a compté journalièrement entre 800 et 850 feux de forêts, dans toute la province, tout au long de l'été sec et venteux. Il n'y a pas eu de pertes de vies humaines, hormis deux pilotes d'un avion léger et un pilote d'hélicoptère, deux appareils servant à combattre les incendies.

En tout, de avril à septembre 2003, il y a eu quelque 2 500 feux et la perte de 248 000 hectares de forêts. Les dommages aux infrastructures (routes, ponts) ont été évalués à 25 millions de dollars. Le feu a aussi détruit, sur son passage, quatorze ponts à poutres historiques servant au passage des trains près de Kelowna. Le plus gros feu britanno-colombien serait celui de Chilko Lake, qui a détruit 30 000 hectares, suivi de celui de McLure, qui a réduit en cendre 26 000 hectares de forêts.

Par ailleurs, des mesures préventives ont été prises, dans les environs de Vancouver, suite au drame de Kelowna. L'accès aux parcs et aux sentiers de la ville fut limité afin d'éviter la présence de randonneurs. Vancouver a également décrété des interdictions de fumer dans les parcs, y compris le célèbre parc Stanley. Pour ce qui est du sud de la province, le gouvernement a, pendant deux mois, interdit toute circulation dans les forêts et les parcs.

La lutte aux feux de forêt en Colombie-Britannique a coûté environ 400 millions de dollars, soit six fois plus que le budget de 55,5 millions de dollars qui avait été alloué à la lutte aux feux de

forêt pour l'année. La province est dotée d'une réserve de 170 millions de dollars en cas de désastre et une provision additionnelle de 500 millions de dollars.

En outre, un fonds fédéral d'indemnisation est enclenché dès qu'une situation catastrophique est déclarée au Canada. Après une évaluation des dommages, la facture est envoyée à Ottawa, qui paie les dégâts, à l'exception des résidences secondaires et des coûts couverts par les assureurs privés. Le fonds paie également les dégâts causés aux infrastructures et aux installations publiques. Depuis son établissement en 1970, le fonds canadien pour les catastrophes a payé un total d'environ 1 milliard de dollars à titre de compensation. À titre d'exemples : les inondations au Manitoba, en 1997, qui avaient noyé quelque 28 000 résidences (aide de 270 millions de dollars); le grand verglas au Québec principalement, en 1998 (aide de 500 millions de dollars); les pertes économiques suivant la crise du SRAS en Ontario en 2003 (aide de 250 millions de dollars).

Sur le plan des assurances, l'ardoise serait aussi très brûlante pour les compagnies ayant des clients dans la région de Kelowna, soit un montant estimé provisoirement à 100 millions de dollars. Ce montant ne prend en compte que les résidences urbaines détruites ou endommagées, à l'exception d'une vingtaine de maisons situées en zone rurale. D'ores et déjà, il est à prévoir que les assureurs hausseront leurs tarifs quant à certains risques, notamment les maisons ou édifices construits en forêt ou en bordure des forêts.

2. Grands incendies en Californie

À la mi-octobre, des feux d'une rare ampleur ont ravagé, pendant plus de 10 jours, le sud de la Californie, principalement dans les régions de San Bernardino, de Ventura, de Los Angeles et de San Diego, détruisant plus de 3 600 habitations et dévasté quelque 300 000 hectares de forêt. Selon le bureau des services d'urgence, près de 100 000 personnes ont dû être évacuées. Plus de 15 000 pompiers, aidé d'une centaine d'avions et d'hélicoptères, venus d'au moins six États, ont lutté contre les flammes, mais seule la baisse des températures, la pluie et la neige, providentielles au début de novembre, ont été déterminantes pour maîtriser les foyers d'incendie.

Le bilan humain de la catastrophe s'élève à 22 morts en Californie, dont trois sapeurs-pompiers. Le Mexique n'a pas non plus été épargné, les feux s'étant propagés au-delà de la frontière, y faisant deux morts. Il s'agit du plus important incendie en Californie depuis 1932. Rappelons que les grands feux californiens de 1991 avaient détruit 2 100 habitations.

Les dégâts matériels sont évalués à plus de 5 milliards de dollars, dont 2 milliards de dollars à titre de pertes assurables. Le président américain George Bush, qui visitait les lieux dévastés, le 3 novembre dernier, en compagnie du gouverneur élu Arnold Schwarzenegger, n'a pas modifié l'aide financière fédérale précédemment annoncée totalisant 3 millions de dollars. Cette aide prévoit des indemnités à concurrence de 75 % des pertes subies par les victimes.

3. L'été caniculaire a fait plus de 13 500 morts en France

De l'autre côté de l'Atlantique, la situation ne fut guère plus reluisante! Après les tempêtes de 1999 et les inondations de 2002, un été caniculaire sans précédent a prévalu en Europe, entraînant une sécheresse record, aux conséquences très graves sur les cours d'eau et l'agriculture. De plus, la hausse de la mortalité due à la chaleur, qui s'est avérée dramatique en France, aurait fait 13 500 morts pendant tout le mois d'août (on a répertorié 11 435 morts, entre le 1^{er} août et le 15 août), selon les chiffres officiels du ministère de la Santé. Un nombre qui donne froid dans le dos. À titre de comparaison, le nombre annuel de victimes de la route en France est de 8 000. L'hécatombe a frappé particulièrement les personnes âgées.

De leur côté, les autorités sanitaires portugaises ont annoncé, à la mi-août, que 1 316 personnes avaient succombé à la canicule. En Espagne, la sécheresse a également frappé très fort. Les médias ont répertorié quelques milliers de victimes, soit quelque 2 300 personnes qui seraient mortes des suites de la canicule.

Dans une seule région, le Massif central, les éleveurs ont perdu des millions d'animaux, morts à cause de la sécheresse et du manque de fourrage : 5 millions d'animaux morts en aviculture, 750 000 en production porcine, ce qui représente une perte de plus de 1,5 milliard d'euros, près de la moitié de la perte nationale, l'équivalent de la moitié de deux années de revenus pour chaque éleveur.

À défaut d'avoir été prévue, la canicule n'était pas totalement imprévisible. Une étude du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), intitulée *Bilan 2001 des changements climatiques : conséquences, adaptation et vulnérabilité*, en décrivait les symptômes (*Le Monde* du 21 février 2001), plusieurs mois avant que le dérèglement météorologique ne touche la France. Constitué de spécialistes désignés par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le GIEC, créé en 1988, a pour mission « d'évaluer

les informations disponibles sur la science, les effets, les aspects socio-économiques et les options d'atténuation de l'évolution du climat et d'adaptation à cette évolution. »

Dans le chapitre consacré aux « scénarios du XXI^e siècle », le document évoque avec une précision troublante une canicule du type de celle qui a touché la France et ses conséquences désastreuses pour la population et l'environnement.

4. Le sud de la France et la Corse sont également ravagés par les incendies de forêt

Sur l'ensemble du territoire français, le feu a brûlé, en 2003, quelque 50 000 hectares de forêt, au long de la sécheresse estivale, dans la campagne du sud-est de la France et dans les Bouches-du-Rhône. À la fin d'août, le feu a fait trois morts chez les pompiers dans le massif des Maures.

En Corse, les incendies ont brûlé 8 000 hectares en quelques jours. En Haute-Corse, où 8 000 à 10 000 hectares ont brûlé depuis vendredi 29 août. Au total, l'été caniculaire et sec de 2003 a brûlé plus de 55 000 hectares de forêts en Corse.

5. Une nouvelle loi en matière d'assurance automobile en Nouvelle-Écosse

Le gouvernement conservateur minoritaire de la Nouvelle-Écosse a adopté, l'automne dernier, une nouvelle législation en matière d'assurance automobile qui prévoit une réduction de 20 pour cent des primes. En vertu de cette loi, les compagnies d'assurance doivent réduire leurs tarifs aux niveaux qu'ils étaient le 1^{er} mai dernier, et ce, rétroactivement au 1^{er} novembre dernier. Les tarifs devront demeurer fixes pour une période d'un an.

La loi prévoit aussi que les compagnies ne pourront pas demander de nouvelles hausses avant le 1^{er} juillet 2004 et que ces hausses ne pourront pas entrer en vigueur avant le 1^{er} novembre 2004, alors que doit entrer en fonction la nouvelle agence devant réglementer les coûts de l'assurance, le Nova Scotia Insurance Review Board.

6. Importante prise de contrôle d'un groupe américain par une compagnie canadienne

L'assureur vie canadien Manulife annonçait, à la fin de septembre, l'acquisition du groupe américain Hancock Financial, sous la forme d'un échange de titres. La capitalisation boursière de la société

Manulife atteint désormais 25,6 milliards de dollars, ce qui la place au deuxième rang des sociétés canadiennes derrière la Banque Royale du Canada. Le groupe occupe le deuxième rang en Amérique du Nord et le cinquième dans le monde avec 240 milliards de dollars d'actifs gérés et 20 000 salariés.

7. Le drame de Lockerbie : compensation lybienne de 2,7 milliards de dollars

Qui ne se souvient de la mort des 270 personnes qui ont perdu la vie dans l'explosion du vol 103 de la PanAm au-dessus de l'Écosse en 1988? L'avion avait explosé au-dessus du village écossais de Lockerbie, le 21 décembre 1988, tuant 259 personnes à bord et 11 autres au sol. En 1992, les preuves d'une implication libyenne, dans la perpétration de l'attentat, avaient conduit les Nations unies à imposer des sanctions contre Tripoli. Les sanctions ont été partiellement levées en 1999, après que la Libye eut accepté de livrer à la justice internationale deux anciens agents de ses services de renseignements suspectés d'être les auteurs de l'attentat.

Un accord a été signé, au mois d'août, à Londres, entre les avocats des familles des victimes de l'attentat de Lockerbie et une délégation libyenne, avec l'ouverture d'un compte permettant le dépôt des fonds de dédommagement. La Libye a accepté de verser 2,7 milliards de dollars aux familles des victimes, soit quelque 10 millions de dollars pour chacune des 270 victimes de l'attentat, au fur et à mesure de la réintégration de la Libye dans la communauté internationale. Selon les termes de l'accord, la Libye reconnaît sa responsabilité dans l'attentat, mais à condition que l'ONU lève définitivement les sanctions économiques qui lui ont été imposées.

La somme d'argent, bloquée dans un premier temps sur un compte en Suisse, aurait été progressivement transférée aux ayants droit : 4 millions de dollars à la levée des sanctions de l'ONU contre Tripoli; 4 millions supplémentaires à la levée des sanctions américaines et 2 millions lorsque la Libye ne figurera plus sur la liste américaine des États soutenant le terrorisme. Selon le *Financial Times*, avant d'accepter de reconnaître sa responsabilité, la Libye se serait assurée auprès de Londres et de Washington qu'aucune action légale ne serait engagée contre elle en retour.

8. Les attentats de septembre 2001 : un recours collectif de 1 000 milliards de dollars US est intenté par les familles des victimes contre les réseaux terroristes

Au début de septembre 2003, on comptait 22 citoyens canadiens, représentant au moins cinq familles de Canadiens, qui ont rejoint le recours collectif intenté aux États-Unis le 15 août 2002 par plus de 4 000 personnes. Au total, 25 Canadiens sont morts lors des attentats du 11 septembre 2001. Les familles des victimes canadiennes avaient jusqu'au 10 septembre 2003 pour se joindre au recours collectif.

Une équipe de 34 avocats, dirigée par Ron Motley, qui s'est fait connaître pour avoir été le premier avocat à poursuivre une compagnie américaine de tabac, entend poursuivre au civil les sources de financement présumées des terroristes. Ainsi, la somme de 1 000 milliards de dollars américains sera demandée au gouvernement du Soudan, à des membres de la famille royale saoudienne et à diverses banques et organismes de charité liés ou supposément liés au terrorisme.

9. Le fonds d'indemnisation des victimes des attentats du 11 septembre 2001 a versé, depuis deux ans, 637,6 millions de dollars US aux familles des personnes décédées et aux blessés

Deux ans après les attentats, soit le 11 septembre 2003, on dénombrait 2 325 demandes d'indemnisation qui ont été déposées auprès du fonds fédéral mis en place dans les semaines qui ont suivi la tragédie, soit 1 278 demandes provenant de famille des personnes décédées et 1 047 provenant des blessés. La date limite pour recevoir les demandes était le 22 décembre 2003. Le Fonds a déjà versé 637,6 millions de dollars aux familles des victimes depuis deux ans. La moyenne des indemnisations par famille est de 1,5 million de dollars US. Les familles de 70 victimes, qui ont choisi de ne pas réclamer d'indemnisation auprès de ce fonds, ont été autorisées à poursuivre en justice les compagnies aériennes et les propriétaires du World Trade Center.

10. Blackout nord-américain

Une panne de courant d'un impact sans précédent a semé le chaos, 14 août dernier, dans de nombreuses villes du Nord-Est des États-Unis, jusqu'en Ohio et au Michigan, parmi lesquelles New York et ses environs, Cleveland et Détroit, ainsi qu'à Toronto et Ottawa, au Canada, plongeant dans le noir quelque 50 millions de personnes, dont 10 millions au Canada, et jetant à la rue des milliers de gens

chassés de leur lieu de travail ou des métros, transformés en saunas, tandis que l'extinction des feux de circulation provoquait de multiples embouteillages. L'état d'urgence fut immédiatement déclaré tant du côté canadien qu'américain. Des milliers de gens se sont retrouvés dans les rues de la pointe sud de Manhattan, la situation rappelant celle ayant suivi les attaques terroristes perpétrées contre le World Trade Center, le 11 septembre 2001. Les aéroports et les centrales nucléaires ont fait l'objet de fortes mesures préventives.

Le courant a commencé à être rétabli tôt en soirée ou dès le lendemain dans la plupart des villes touchées. Mais la situation est demeurée précaire pendant plusieurs jours. Il s'agit de la plus grave coupure de courant de l'histoire du continent nord-américain. Une panne avait touché 30 millions de personnes dans la ville de New York en 1965. Une autre panne avait été aussi enregistrée à New York en juillet 1977.

L'hypothèse d'un sabotage ou d'un acte terroriste fut rapidement écartée, mais les causes de l'incident sont restées confuses. Le bris initial proviendrait des lignes de transmission de l'État de l'Ohio, entraînant un bris en série sur tous les réseaux du Nord-Est américain.

Les conséquences de la panne sur la vie économique nord-américaine et canadienne ont été limitées. Ainsi, les marchés financiers de New York et de Toronto ont pu fonctionner normalement, le lendemain, dès l'ouverture à 9 h 30, heure locale. Les autorités ont, en outre, précisé que la panne n'avait eu aucune incidence sur le système bancaire.

Sur le plan des assurances, la plupart des contrats excluent ou limitent les conséquences de dérèglement électrique ou de pannes de courant, sauf si un incendie (un autre risque couvert) s'ensuit par voie de conséquence. Toutefois, l'assurance ne serait pas exclue dans certains contrats particuliers. On a estimé à environ 3 milliards de dollars les indemnités qui seraient payables sous certains types d'assurance (biens, pertes d'exploitation, bris de machines). À titre de comparaison, la panne électrique de 1977 avait coûté environ 2 millions de dollars aux assureurs.

11. Les résultats financiers des assureurs IARD canadiens en 2002

L'industrie de l'assurance IARD canadienne a souscrit des primes nettes totalisant 25,0 milliards de dollars, au cours des quatre trimestres de l'année 2002, une légère augmentation par rapport aux primes de 22 milliards de dollars en 2001. Les sinistres nets, pour leur

part, ont totalisé, 17,1 milliards de dollars par rapport à 16,1 milliards de dollars en 2001. Se chiffrant à 1,2 million de dollars, les résultats techniques sont toujours déficitaires. Les revenus nets après impôt ont connu une baisse en 2002, totalisant 256 millions de dollars, par rapport à 357 millions de dollars en 2001. Le marché de l'industrie de l'assurance de dommages n'a enregistré aucune perte catastrophique en 2001 et en 2002, ce qui lui a permis de regarnir les coffres, mis à sec suite à la crise du verglas de 1998. Voyons les résultats annuels de 2002 et de 2001.

	(en millions de dollars)	
	2002	2001
Primes nettes émises	25,078	22,039
Primes gagnées	23,146	20,953
Sinistres nets	17,149	16,192
Rapport sinistres à primes nettes	74,1 %	77,3 %
Frais encourus	7,326	7,024
Gains techniques avant impôt	- 1,245	- 2,183
Rapport combiné	105,8 %	110,8 %
Rapport de souscription	- 5,4 %	- 10,4 %
Revenus de placement avant impôt	1,889	2,022
Gains de capital	184	586
Revenus d'opération après impôt	256	357

Source : The Quarterly Report – 4th Quarter 2002.

12. Une étude sur l'assurance automobile publique

Une étude réalisée par des chercheurs de l'Institut Fraser de la Colombie-Britannique conclut que les provinces ayant un système public d'indemnisation, à savoir la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba, ont un taux de collision plus élevé que dans les autres provinces où prévaut un régime privé. Entre autres aspects, l'étude montre que les accidents dans les provinces de régimes publics conduisent à 18 % plus de décès, à 46 % plus d'admission dans les hôpitaux. Ce pourcentage atteint 59 % chez les jeunes conducteurs.

Après avoir examiné 26 facteurs possibles pouvant expliquer un tel écart, l'étude conclut « *that social risk-pricing, where good drivers subsidize the premiums of bad drivers, is the key reason for more collision.* » Les systèmes publics d'indemnisation n'engendrent pas de discrimination par rapport à l'âge ou au sexe des conducteurs et,

par voie de conséquence, ont des primes plus basses. Toutefois, les primes trop basses pourraient engendrer plus de négligence, principalement chez les jeunes conducteurs, donc plus de collisions et plus de mortalité.

Des réactions ont suivi ce rapport. En Colombie-Britannique, on rappelle que les régimes publics ont le mérite d'indemniser toutes les victimes d'accident d'automobiles ; en Ontario, on mentionne que les conclusions de l'étude sont fausses, puisqu'elles assument que les mauvais conducteurs ne paient pas de primes plus élevées.

13. Un sommet pour observer la Terre et ses colères

Des scientifiques et responsables politiques de 30 pays se sont réunis à Washington, l'été dernier, pour mieux discuter d'un système permettant de coordonner l'observation des changements climatiques et autres grandes tendances en matière d'environnement au niveau de la planète, pour mieux les prévenir.

Le but de ce Sommet d'observation de la Terre, organisé au département d'État, est d'établir un « système international, coordonné et prolongé d'observation de la Terre », ont expliqué ses organisateurs.

Il vise notamment à relier les milliers d'observations faites sur le climat, sur terre, en mer ou dans l'espace, pour mieux prévoir les changements en matière d'environnement et les catastrophes, telles les inondations et les sécheresses, et ainsi limiter leur impact.